

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 7 juillet 2014  
~~~~~

**SYDEL PAYS COEUR D'HÉRAULT  
APPROBATION DE LA CHARTE "HORIZON 2025".**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 7 juillet 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Christian VILOING, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

M. Daniel REQUIRAND à Mme Florence QUINONERO, M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, Monsieur Grégory BRO à M. Michel SAINTPIERRE, Madame Viviane RUIZ à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Bernard SALLES à Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Max ROUSSEL à M. Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

M. Claude CARCELLER, Mme Anne-Marie BIZEUL, Monsieur Alexis PESCHER, M. Bernard GOUZIN, Madame Amélie MATEO, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Olivier SERVEL

Absents :

M. Philippe MACHETEL, Madame Evelyne GELLY, Madame Chantal COMBACAL

Quorum : 25	Présents : 31	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

**Vu que le Pays Cœur d'Hérault est le cadre privilégié de coopération territoriale de la communauté de communes ;**

**Vu que le Pays Cœur d'Hérault est constitué des trois Communautés de communes de la Vallée de l'Hérault, du Clermontais et du Lodevois et Larzac, rassemblant 77 communes et 72 000 habitants ;**

**Vu que le Pays Cœur d'Hérault a été créé en 2003 et organise son action autour d'une Charte de développement qui fixe les objectifs à réaliser et les engagements des parties prenantes du Pays ;**

**Vu que la première Charte de développement est arrivée à échéance en 2013 ;**

**Vu que l'évaluation de cette première Charte de Pays 2003-2013, labellisée Agenda 21, et l'élaboration d'un nouveau projet de territoire en Pays Cœur d'Hérault ont débuté en fin d'année 2012 et se sont déroulées pendant toute l'année 2013 ;**

**Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a été très largement associée à ce processus de concertation au travers notamment de trois rencontres territoriales organisées en 2013, ainsi que des rencontres individuelles, des échanges écrits et des entretiens approfondis rendant compte du positionnement de notre établissement ;**

**Considérant que cette dynamique participative a contribué à l'élaboration d'une vision d'ensemble du territoire emportant l'adhésion de tous les partenaires et acteurs dans « le Pays rêvé (ou le pays souhaité)... en 2025 ! » qui constitue le projet du Pays pour l'avenir ;**

**Considérant que la charte de développement du pays définit le projet de territoire autour des grands thèmes de l'aménagement du territoire et du cadre de vie, du lien social et de la vie culturelle, des services à la population, de l'économie et de l'emploi. Ce projet de territoire s'articule avec les projets de territoire des communautés qui le composent. Ces dernières décident des actions de leurs projets qu'elles inscriront dans le cadre de la Charte de Pays ;**

**Considérant que la charte s'articule ainsi autour de « 6 défis territoriaux » ;**

**Considérant que cette charte a été réalisée dans une démarche d'Agenda 21 local ;**

**Considérant qu'il est prévu que la charte de pays soit complétée d'ici à la fin de l'année 2014 par un programme d'actions prévisionnel et un dispositif d'évaluation en continu,**

**Considérant que la communauté de communes travaillera, dans le cadre de l'élaboration de son propre Projet de territoire (stratégie et plan d'action), à la définition des actions qu'elle souhaite inscrire dans le cadre de la Charte de développement du Pays,**

Considérant que cette charte est sans incidence financière pour la communauté de communes,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de charte de développement du Cœur d'Hérault « Horizon 2025 » (2014-2025), consultable au siège de la communauté de communes qui s'articule ainsi autour de « 6 défis territoriaux » déclinés comme suit :

• **Défi n°1 - Une terre d'accueil et de rencontres :**

- Faire de la connaissance et de la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel le socle de notre projet ;
- Favoriser la mise en réseau et la formation des acteurs du territoire ;
- Renforcer le positionnement touristique du Cœur d'Hérault destination durable et d'excellence ;
- Penser le Cœur d'Hérault comme un territoire culturel.

• **Défi n°2 - Les jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel à développer :**

- Engager une politique jeunesse à l'échelle du territoire,
- Replacer les jeunes au centre des dispositifs,
- Encourager les liens sociaux et intergénérationnels,
- Faire de l'accès aux soins et aux services pour tous une réalité.

• **Défi n°3 - Economie et emploi :**

- Affirmer le Cœur d'Hérault comme une destination économique,
- Assurer des conditions d'accueil attractives pour les entreprises,
- Proposer une offre de services et d'accompagnement complètes aux entreprises petites et grandes,
- Faire émerger et développer des filières spécifiques au Cœur d'Hérault pour relocaliser l'emploi au pays.

• **Défi n°4 - Agriculture :**

- Inscrire l'agriculture dans un projet territorial global,
- L'agriculture, clé de voûte de l'attractivité paysagère du Cœur d'Hérault,
- Définir et mettre en œuvre une stratégie pour la diversification agricole et augmenter la valeur ajoutée économique,
- Prendre en compte l'environnement, résolument.

• **Défi n°5 - Exigence environnementale (eau/paysage/biodiversité/énergie) :**

- Œuvrer pour un développement durable,
- Inscrire le Paysage au Cœur de nos choix d'aménagement et de développement,
- S'engager dans une démarche « Territoire en transition »
- Soutenir une croissance verte et solidaire.

• **Défi n°6 - Urbanisation, logement et mobilité :**

- Construire et habiter autrement,
- Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires,
- Favoriser l'accès au logement et à des parcours résidentiels complets,
- Structurer une mobilité interne au territoire, au service des citoyens.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1035 le 10/07/2014

Publication le 10/07/14

Notification le

**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Gignac, le 10/07/14

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140707-lmc168052-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

